

Olivier RUSSEIL
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN
Tél : 03 89 20 16 87
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/LET08.25

Monsieur le Maire

COMMUNE DE SIERENTZ
1, Place du Général de Gaulle
68510 SIERENTZ

Colmar, le 21 février 2025

Objet : Projet de révision de PLU

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 10 janvier 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de SIERENTZ.

La commune de SIERENTZ appartient à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Choucroute d'Alsace », « Crème fraîche fluide d'Alsace », « Miel d'Alsace », « Pâtes d'Alsace » et « Volailles d'Alsace ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques (IG) des boissons spiritueuses « Kirsch d'Alsace », « Mirabelle d'Alsace », « Framboise d'Alsace », « Quetsch d'Alsace » et « Whisky d'Alsace ».

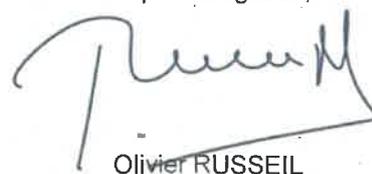
Le projet consiste en la révision du PLU de la commune, approuvé en 2013.

L'INAO relève le fait que la documentation n'énumère pas le potentiel de production sous Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), rappelé ci-avant.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci a peu d'incidence directe sur les IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,



Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 68

